

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Chancelier Wirth renouvelle ses tentatives de chantage auprès du Comité de garanties. — Un article du *New York Herald* sur l'insoluble problème des réparations. — L'annulation mutuelle des dettes interalliées. L'idée rencontre des adeptes de plus en plus nombreux. — La loi militaire à la Chambre. Un discours courageux de Lefèvre. Les 18 mois sont votés.

Dès son arrivée à Berlin, le Comité de garanties a eu une entrevue avec le chancelier. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre le D^r Wirth a peint une fois de plus la détresse de la malheureuse Germanie. Il s'est attaché à démontrer les graves conséquences d'une nouvelle dépréciation du mark qui va bouleverser les paiements à l'Entente et rendre impossible l'exécution des réparations.

Pour remédier à cet état de chose et enrayer la baisse actuelle de la devise allemande, le Chancelier demande que les devises étrangères destinées au paiement des réparations soient consacrées à soutenir le cours du mark.

Autrement dit, et en termes non diplomatiques, le gouvernement allemand sollicite un nouveau moratorium déguisé, portant sur les 320 millions de marks-or qu'il doit encore verser d'ici la fin de 1922.

D'ailleurs ce souhait du D^r Wirth ressemble fort à du chantage. Il dissimule mal la manoeuvre suivante : Si le Comité de garanties reste insensible à la requête, on devrait plutôt dire à la tentative d'intimidation, du chancelier, la haute finance allemande va provoquer une nouvelle dégringolade du mark.

Et ainsi une fois de plus, l'Allemagne se joue insolentement des Alliés !

Examinant, ces jours derniers, dans le *New York Herald*, le problème des réparations, M. Frank Simmons écrivait :

L'Allemagne n'a pas payé les 5 millions de dollars qu'elle devait verser avant le 1^{er} mai 1921; elle a aujourd'hui péniblement payé 20 0/0 de cette somme, plus les paiements afférents aux frais des armées d'occupation et cela constitue tout ce qu'elle a fourni jusqu'à présent.

Elle nous nous trouvons en présence d'une longue série de crises provoquées par le refus des Allemands de s'acquiescer et l'insistance croissante des Anglais qui s'efforcent d'obtenir que la dette soit réduite, cela nullement dans un but de modération et d'humanité, mais pour sauver la situation économique de leur pays.

La solution du problème des réparations consiste dans la recherche d'un moyen de faire payer par l'Allemagne l'irréductible minimum de ce qu'il faut pour sauver la France de la ruine fiscale.

Ce réquisitoire américain des manquements de l'Allemagne est à retenir : Toute la position du problème des réparations est, en effet, commandée par trois faits :

- 1° L'Allemagne ne peut pas payer !
 - 2° L'Angleterre, par lâcheté, ne veut pas contraindre l'Allemagne à s'exécuter ;
 - 3° La France est aculée à la ruine fiscale.
- Dans ces conditions, à quoi bon parler de garanties, de contrôle? élaborer de beaux projets d'emprunts? consentir des réductions et des moratoria? Autant de remèdes illusoirs !

C'est la position du problème qu'il faudrait modifier, si on veut aboutir à une solution et éviter que la France, victorieuse mais sacrifiée, ne succombe injustement.

clair. L'Amérique et la Grande-Bretagne, les deux nations solvables, doivent se répartir les pertes suivant une proportion équitable, soulager ainsi la France et lui persuader de réduire ses revendications à l'égard de l'Allemagne.

Le gouvernement de la France maintient ses revendications dans le but de faire pression sur les alliés et spécialement sur les États-Unis, en ce qui concerne la question des dettes internationales. Si telle est vraiment l'idée de nos alliés, nous n'avons pas de raison de nous plaindre, car, de l'avis même de la plupart des Anglais, la France a le droit de voir son fardeau diminuer, et ce devrait être aussi l'avis des Américains. Mais le peuple des États-Unis, en général, ne comprend pas la situation de l'Europe.

Voici d'ailleurs qu'on annonce le départ pour les États-Unis d'une mission chargée... mettons... de percer les intentions de notre alliée.

C'est dire que cette réduction des dettes alliées n'est plus considérée comme impossible.

Il n'est point douteux que si cette solution intervenait, la France ne ferait point de difficulté pour alléger le fardeau des réparations qui pèse sur l'Allemagne.

Pourtant, cette procédure ne réglerait pas absolument le problème.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la France doit remettre complètement en état dix de ses plus riches départements : à ce titre, elle a déjà versé au nom de l'Allemagne quelque 90 milliards... et, malheureusement, ce n'est pas fini : la tâche qui demeure est immense.

Nos alliés comptent-ils nous laisser en tête-à-tête avec nous-mêmes, avec sur les bras les 90 milliards avancés et les dizaines d'autres nécessaires ?

Ce serait un scandale ! Car, un seul résultat serait ainsi obtenu : la libération de l'Allemagne avec, pour contre-partie, la banqueroute de la France.

Or, la France ne peut pas de la banqueroute.

Nos alliés le comprennent-ils ?

La discussion du projet de loi militaire a conduit M. André Lefèvre à la tribune de la Chambre.

Il faut admirer son courage : on n'a pas oublié que, ministre de la guerre, il n'hésita pas entre son portefeuille et les suggestions de sa conscience et renonça au premier. Son discours de jeudi confirme qu'il est un homme de caractère.

N'est-il pas venu proposer à ses collègues le service de deux ans ? Le siège du Parlement est pourtant fait depuis longtemps, et M. André Lefèvre ne pouvait espérer réussir. Cependant, il a tenu à mettre une fois de plus en pleine lumière un certain nombre de faits, rien moins que rassurants, relatifs à l'inconduite de l'Allemagne.

Qui oserait contester l'utilité de dresser régulièrement le bilan des méfaits du Reich ?

Sans aucun doute, et dans sa très grande majorité, la Chambre reconnaissait le bien fondé de l'argumentation d'André Lefèvre, la légitimité de ses craintes.

Mais la Chambre ne pouvait pas le suivre dans le remède qu'il préconisait : il y a des limites à l'effort militaire qu'on peut demander à une nation. Or, à l'heure actuelle la France ne peut, indubitablement, imposer à sa jeunesse deux années de caserne.

La Chambre, en votant le système des dix-huit mois, est allée jusqu'aux extrêmes limites des capacités du pays.

Et son vote, elle l'a émis certainement avec un regret : elle eût été heureuse d'offrir à la nation un allègement de chacun souhaite. Mais elle ne le pouvait pas.

Elle ne le pouvait pas, par la faute de l'Allemagne qui, non contente de ne point réparer ses dévastations, se prépare à la revanche.

M. A. Lefèvre dit tout à fait vrai quand il déclare : « Il est clair que si nous voulons éviter une guerre de revanche, il faut prendre des mesures. »

Ses inquiétudes sont les inquiétudes de tous les Français, car le danger est là, menaçant.

L'Allemagne, si riche dès avant 1914, convoitait encore les richesses de la France.

Et croyez-vous qu'elle ne les convoie pas davantage encore ? Et ne sentez-vous pas que cela fait partie du plan de l'Allemagne que la France victorieuse reste tellement affaiblie de sa victoire qu'elle puisse de nouveau devenir une proie facile ?

C'est la lutte séculaire entre deux pays, entre deux cultures. Si la culture germanique m'était imposée, j'y perdrais toute la douceur de vivre.

Et après s'être étonné à juste titre que nos alliés ne comprennent pas le péril qui pèse sur nous, M. André Lefèvre indique le seul remède : « Une politique de force est nécessaire contre ce péril. Une politique de force ce n'est pas toujours une politique de guerre. Ce peut même ne pas être une politique de brutalité. »

Certes, la force répugne au tempérament français !

Mais, après tout, si le salut de la France est à ce prix, ne faudrait-il pas qu'elle se résigne à y recourir ?

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Un dépôt de munitions est découvert à Berlin

Un important dépôt de munitions a été découvert dans la nuit du 21 juin, à Jüterborg, par des fonctionnaires de la police criminelle de Berlin. Un certain lieutenant Deutsch, qui a fait partie des troupes de la Baltique, a tenté de transporter ce dépôt à Berlin et s'est mis en rapport avec des fonctionnaires de la police, mais sans soupçonner leur qualité.

Le dépôt a été saisi ; il contenait en tout : 2 mitrailleuses de gros calibre complètement armées ; 206 fusils et 30 carabines, 150 grenades à main et plusieurs milliers de cartouches pour les fusils et les mitrailleuses.

Le complot monarchiste allemand

Le « Freheit » déclare que de vastes organisations travaillant au renversement de la République et au rétablissement de la monarchie, sont en œuvre en Saxe, sous la direction de la centrale réactionnaire de Munich.

Les trois partis socialistes de Saxe et les Fédérations allemandes des Syndicats invitent le prolétariat saxon à manifester en masse contre la réaction grandissante.

Une manifestation publique est projetée pour vendredi après-midi, à Dresde.

Un crime à Londres

Le maréchal anglais Wilson rentrait chez lui en taxi ; deux hommes qui étaient, semble-t-il, dissimulés autour de la voiture, ont tiré sur lui deux coups de revolver.

Le maréchal s'est baissé et les balles sont passées au-dessus de lui.

Le maréchal monta alors rapidement les marches du perron de sa résidence et, après avoir introduit sa clef dans la serrure, allait ouvrir la porte, quand une balle l'atteignit à la tête.

Il s'affaissa sur la chaussée. Une flaque de sang marque l'endroit où il est tombé.

Trois aviateurs échappent à la mort grâce à leurs parachutes

À Wichita (Kansas), un aéroplane ayant capoté à une hauteur d'environ 1.000 mètres, le pilote et les deux passagers, dont une femme, se sont jetés de l'avion après s'être munis de parachutes qu'ils avaient en la précaution d'emporter et ont ainsi atterri sains et saufs.

Les autorités ont exprimé leur plus grande satisfaction des nouveaux types de parachutes actuellement en service.

Le bey de Tunis va un peu mieux

On a constaté une légère amélioration dans l'état du bey, qui souffre d'urémie. Il est très affaibli. En cas du décès du souverain, sa succession ne donnerait lieu à aucune difficulté. Cette succession est réglée par un décret du 26 avril 1881. L'héritier présomptif actuel, le bey du Camp, tel est son titre, prendrait naturellement la possession du trône de son cousin german. Le bey du Camp s'appelle Mohamed-el-Habib, et ses bons sentiments à l'égard de la France sont connus.

Chambre des Députés

Séance du 22 juin 1922

Dans la séance du matin la Chambre discute la suite des interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire.

M. Gay réclame le retour à la culture classique et il approuve les déclarations de M. Buisson au sujet de la laïcité de l'Etat et des droits de l'enseignement libre. Il dit que l'Etat ne respecte pas la neutralité dans l'école. Il prétend que dans plusieurs écoles on donne une éducation antichrétienne.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du projet sur le recrutement. M. André Lefèvre continue son discours pour soutenir son amendement tendant à fixer la durée du service militaire à 2 ans. Il tente de démontrer que 2 ans sont nécessaires, car l'armée serait augmentée de 100.000 hommes. Il signale l'attitude belliqueuse et insolente des militaristes allemands qui cherchent à reorganiser l'armée. Il fait que la France, dit-il, ait une armée forte.

M. Fabry, Magnin, combattent l'amendement de M. Lefèvre qui est repoussé par 351 voix contre 37.

Le texte de la Commission fixe ainsi la durée du service : armée active : 18 mois ; disponibilité : 2 ans ; réserve active : 16 ans ; réserve territoriale : 10 ans.

Ce texte est voté par 340 voix contre 253.

Séance du 23 juin 1922

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion des interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire. M. Herriot révoque l'enseignement de langues vivantes et déclare qu'il faut renforcer l'enseignement du latin.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet de loi portant ouverture au ministère de la guerre sur l'exercice 1922, d'un crédit de 180 millions de francs destinés à l'entretien des effectifs de l'armée du Levant. M. Berthou combat le projet que soutient M. Poincaré. Le projet est voté.

Sénat

Séance du 22 juin 1922

Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre sur les garanties de la liberté individuelle.

M. Poullet fait l'historique du projet voté en 1909 et propose d'y ajouter le principe de l'article 10 du Code d'instruction criminelle qui permet aux préfets de procéder à des actes d'instruction, à des perquisitions et de faire incarcérer sans jugement des personnes qu'ils jugent suspectes.

Après discussion, cet article 10 est abrogé et le projet est voté.

Séance du 23 mai 1922

Le Sénat discute les interpellations sur l'incident qui concernait l'affaire de la brigade des fusillés de Vingré. M. Soulié rappelle les faits, et réclame des sanctions.

M. Maginot déclare qu'il déposera un projet de loi comportant la réforme de la justice militaire.

La priorité est accordée à un ordre du jour présenté par M. de Monzie, il est ainsi conçu :

Le Sénat faisant confiance au gouvernement pour éviter le retour d'actes aussi douloureux l'invitant, pour le surplus à défendre un projet d'amnistie applicable à tous les délinquants militaires et non plus simplement aux responsables impliqués dans l'affaire de Vingré.

Cet ordre du jour est adopté à mains levées.

La vie économique

VERS L'INQUISITION FISCALE

Le projet de budget pour 1923, déposé par M. de Lasteyrie, ne compte pas d'innovations saillantes.

Sur un point seulement il révèle un progrès : un progrès considérable, mais un progrès dans l'erreur : l'inquisition fiscale, ébauchée par les précédents ministres des finances, est jugée insuffisante par le ministre actuel qui en prépare une aggravation outrancière.

Si le Parlement écoutait les suggestions de M. de Lasteyrie, un véritable régime de terreur fiscale serait instauré.

Voici un rapide aperçu des principales innovations projetées :

L'article 6 stipule que tous les banquiers et, d'une façon générale, toutes les personnes dépositaires, detentrices ou débitrices de titres, sommes ou valeurs, sont tenues d'adresser au directeur des contributions directes du département de leur résidence « avis de tout dépôt en garde de titres, valeurs ou sommes non rattachés à un compte, ainsi que de l'ouverture de tout compte de dépôt, compte d'avances, compte courant ou autres ».

L'article 8 nous informe que « le paiement des intérêts, dividendes, revenus et tous autres produits de valeurs mobilières françaises ou étrangères ne peut être effectué que sur la production d'un bordereau détaillé signé du requérant et contenant l'indication de ses noms, prénoms, domicile et résidence, ainsi

que des noms, prénoms, domiciles et résidences réels des personnes pour le compte desquelles il effectue l'encaissement ».

D'autre part, afin de permettre toutes les recherches, confrontations et vérifications, les bordereaux nominatifs sont conservés dans les banques pendant six ans et doivent être présentés à toute réquisition des agents du fisc.

Mais il y a mieux. Certaines dispositions astreignent les compagnies d'assurances à envoyer à l'enregistrement copie de toutes les dispositions importantes contenues dans les polices. Et d'autres dispositions interdisent, en cas de décès, l'ouverture du coffre-fort pris en location par le défunt, si un agent de l'enregistrement n'est point présent. La garantie du notaire ne suffit plus.

D'ailleurs, le ministre est prévoyant : il sait que toutes ses prescriptions resteront lettre-morte, si elles ne s'accompagnent d'un petit code des sanctions.

Aussi, chaque obligation ou interdiction est-elle appuyée de sanctions : amendes de 1.000 à 10.000 francs en principal pour les banques et leurs clients, confiscation des intérêts et dividendes dissimulés, etc.

On ne peut qu'approuver, somme toute, la noble ambition de l'Administration de prévenir « l'évasion fiscale ». Car, tel est le but des mesures envisagées.

Mais il y a la manière ! L'Administration des finances semble vouloir s'engager de plus en plus dans une voie déplorable.

Nous montrons naguère combien dangereuses apparaissent certaines intentions du ministre qui entendaient transformer tous les chefs d'entreprise en contribuables du fisc, un fisc incapable d'assumer sa tâche parce que celle-ci est au-dessus de ses forces.

Nous disions que vouloir muer les « patrons » non seulement en délateurs, de leurs ouvriers, mais en percepteurs d'impôts, c'était préparer de graves difficultés sociale.

En présence des innombrables et véhémentes protestations que ses prescriptions ont suscitées, le Ministre des Finances a fini par comprendre le danger. Il renonce en fait, sinon en principe, au régime qu'il tentait d'instaurer.

Le moment est-il donc favorable pour aggraver par ailleurs ce régime d'inquisition fiscale ?

Etendre la formule très vicieuse du contrôle des déclarations du contribuable par d'autres contribuables, aux rapports infiniment plus complexes que ceux du patron à employé, c'est lancer la vie économique tout entière dans des difficultés et des aventures qui dépassent de beaucoup en importance l'avantage que pourrait en retirer le Trésor.

Les citoyens n'admettront jamais d'être, surtout sous leur responsabilité, les agents du fisc, voire ses serviteurs, « taillables et corvéables à merci ».

Si l'Administration des finances est incapable d'assurer la marche de ses services, elle n'a qu'à s'en prendre aux Pouvoirs Publics qui n'ont cure de compliquer sa tâche jusqu'à l'extrémité ! Les contribuables sont étrangers à ce désarroi contre lequel ils ne cessent de s'élever.

Autre grief : c'est à l'heure où l'on s'apprête à réduire le nombre excessif des fonctionnaires que l'Administration élabore des dispositions de plus en plus compliquées et qui nécessiteront la création de milliers d'agents nouveaux !

L'Administration est déjà incapable d'utiliser les renseignements dont elle dispose. Comment pourrait-elle tirer parti de millions de documents nouveaux dont le classement et l'analyse réclameront un travail supérieur à ses moyens ?

Que d'aberrations accumulées ! Est-on sûr seulement que toutes ces atteintes à la liberté individuelle, toutes les tracasseries administratives, tout un formalisme ultra-rigide, préviendront « l'évasion » ? Bien au contraire : toutes ces procédures constituent le plus sûr moyen de faire fuir les capitaux, bref, de tarir la source même de l'impôt qu'on se propose de récupérer.

Notre conclusion sera la suivante : N'attons pas que la discussion des réformes projetées par le ministre des finances soit amorcée, ou même terminée, pour nous élever contre elles. C'est, dès maintenant, qu'il importe d'entraver l'établissement d'un régime fiscal qui nous plongerait dans la suspension, la délation et les tracasseries d'une administration tatillonne et toujours plus envahissante.

Le moyen ? Il n'y en a qu'un, toujours le même : nos représentants. Il faut que toutes les associations de producteurs, syndicats professionnels, Chambres de Commerce etc., réclament impérieusement le retrait de propositions législatives contraires, à notre tempérament, à nos habitudes, au but même qu'on poursuit.

De nombreuses Chambres de Commerce se sont déjà engagées dans cette voie. Mais il faut que les protestations soient énergiques et unanimes.

M. D.

CHRONIQUE LOCALE

SIMPLE QUESTION

Sous ce titre, les journaux publient l'information suivante :

« M. Léon Archimbaud, député de la Drôme, a demandé par voie de question écrite au ministre de la justice, de bien vouloir faire publier les noms des parlementaires qui, d'après les enquêtes, auraient touché de l'argent de la Banque industrielle de Chine. »

La Banque industrielle de Chine a fait un pouf lamentable. Les victimes de cette faillite sont nombreuses, et l'argent englouti se chiffre par centaines de millions. C'est, dit-on, un second Panama.

Or, comme par hasard, il y a eu des hommes politiques, des parlementaires, qui seraient compromis dans cette catastrophe financière.

Peuh ! qui peut en être étonné ? On sait, en effet, que les maisons véreuses ont besoin, pour attirer la confiance des gogos, de noms de personnes connues, de personnalités qui servent de « couverture » à ces maisons.

Mais ces personnalités, en retour, n'y perdent rien. Si leur nom est inscrit sur la manchette des prospectus alléchants, adressés aux gogos, ça rapporte de beaux billets de mille à ces personnalités.

Mais les affaires de la Banque industrielle de Chine n'ont pas réussi. C'est comme au Panama : et dès lors, il faut liquider les comptes. Et en farfouillant dans ces comptes, les syndicats constatent qu'il y a eu des parlementaires qui ont servi de « couverture » à cette banque en déconfiture.

M. Archimbaud, tout au moins, le croit, le dit, et demande qu'on donne la liste de ces parlementaires !

Oh ! naïveté sublime ! Croit-il qu'il obtiendra satisfaction ? Croit-il qu'on lui donnera, là, tout de go, les noms des parlementaires trafiquants de la finance ?

C'est mal connaître les mœurs de l'époque : c'est manquer de psychologie.

Sans doute, M. Archimbaud est plein de bonne volonté. Il voudrait que justice se fit. Mais est-ce que tous les contribuables n'ont pas le même désir ? Est-ce que les contribuables n'ont pas, depuis quatre ans, réclamé la justice contre les détraqueurs, les prévaricateurs ?

Et qu'on t'obtienne ? Rien. Si, des impôts, des taxes nouvelles, arbitraires, vexatoires.

La question posée par M. Archimbaud restera sans effet. Ce sera regrettable, mais ce sera ainsi.

On a suffisamment signalé, dénoncé des quantités de gabegies : on connaît les coupables, mais ceux-ci sont riches. On frappe un pauvre hère qui a pris une sac vide, on le poursuit, on le condamne, mais on laisse tranquilles, béats, ceux qui ont vendu le contenu du sac, pardon, le contenu de quantités considérables de sacs !

Malgré tous les désirs qu'avec les contribuables nous pourrions formuler, nous sommes certain que les parlementaires, trafiquants de la Banque industrielle de Chine ne seront pas tracassés, — pas plus que ne l'ont été les trafiquants de toutes sortes, mais amis de parlementaires.

On le sait bien à Cahors !

LOUIS BONNET.

NOS MORTS

Jeu, a eu lieu la réinhumation du soldat Miquel, mort au champ d'honneur. Un grand nombre d'amis et de parents assistait à cette funèbre cérémonie et à témoigné à la famille de vives sympathies.

A 4 heures furent célébrés les obsèques de Gaston Faure, capitaine de zouaves, officier de la Légion d'honneur, mort pour la France.

Au cimetière, M. Chéry a retracé la carrière du vaillant officier, qui avait été son élève au lycée Gambetta, et lui a adressé le dernier adieu.

Discours de M. Chéry

Le capitaine Faure Gaston, Officier de la Légion d'honneur est un de ces 137 élèves du lycée Gambetta qui, durant la grande guerre, donnèrent sans faiblir, leur vie à la France.

Faure fut, il y a bientôt 40 ans, un de ces petits enfants de huitième que l'accompagna jusqu'aux classes supérieures, le dirigeant et le suivant plus tard dans le monde. Quand il revenait parmi nous, j'étais heureux de le retrouver, de lui raconter, de me faire son élève, de monter, et de m'instruire au récit des événements si multiples et variés dont était tracée une existence si différente de la nôtre.

Faure avait l'intelligence brillante et le travail facile : après de fortes études au lycée de Cahors, il alla les continuer à Nantes sous l'égide de son frère, capitaine d'Etat-Major, mort en 1912 et, près de qui, il va, dans un instant, se reposer pour toujours. Reçu à l'Ecole de St-Cyr, Faure, à sa sortie, est affecté à une garnison du midi, au 11^e de ligne, à Montauban ; mais, bientôt, il s'y sent à l'étroit. Rompu aux travaux ardu et délicats de géodésie et de triangulation, le jeune officier obtient d'être envoyé au Soudan pour y faire un nouveau relevé de la carte, et, là-bas, il a l'occasion de mettre en valeur le cartographe depuis si apprécié. Mission pénible, sous un climat meurtrier d'où il nous revient plusieurs années après, la santé ébranlée. Ses forces rétaillées, son activité dévorante l'attire de nouveau au loin ; nous le retrouvons dans la Gambie, au Maroc, aux zouaves. Capitaine avant la déclaration de la guerre, il demande aussitôt à venir au front avec son régiment ; il veut y soutenir la réputation de la chechia et il sera fidèle à la promesse qu'il s'est faite. A peine arrivé, il est blessé à la jambe ; rapidement guéri, il repart et c'est dans le secteur d'Arras que le redouble de la mort l'attendait au prochain assaut. Comment il est parti. Simple et héros. Son commandant venait d'être blessé et lui avait passé le commandement du bataillon. On l'aurait cru, à la manœuvre, en temps de paix, écrit un sous-officier, debout sur le terrain, n'ayant rien d'être l'indiquait la cigarette aux lèvres l'objectif à prendre, encourageant ses zouaves, bondissant à l'attaque, quand nous le vimes chanceler. Mortellement atteint, ses hommes s'arrêtèrent et, pendant qu'ils se relevaient pas aux mains de l'ennemi et voulurent eux-mêmes lui faire cette modeste croix de bois, devenue historique, y gravant eux-mêmes encore, au fer chaud cette simple et émouvante inscription :

Tombé au champ d'honneur.
Capitaine Faure, notre ancien élève, au nom du lycée, au nom de Cahors, je vous salue.

Contribuables, veillez !

Ces jours derniers, deux gendarmes se présentaient chez un industriel — cycles et autobus — de notre ville et faisaient appeler un ouvrier.

Les gendarmes interrogent : — « Pardon, c'est bien vous, un Tel ? » — « Oui, répond le Tel. » — « Eh bien, ajoutent les gendarmes, nous venons pour vous arrêter et pour vous mener en prison. » Que chacun se mette à sa place. Le Tel était ahuri. — « En prison ? et pourquoi ? »

— « Oh ! c'est bien simple, répondirent les gendarmes : vous n'avez pas payé l'amende à laquelle vous avez été condamné pour excès de vitesse en automobile. En vertu d'une contrainte par corps, nous vous saisissons et vous conduisons au Château du Roi. »

Effectivement, le Tel avait été condamné ; mais il appela son patron, et celui-ci montra aux gendarmes le reçu constatant que l'amende avait été payée. C'était le patron lui-même qui avait payé.

Bien qu'on dise que les gendarmes soient sans pitié, eux-ci n'exécutèrent pas « l'ordre exécutoire d'amener ». Ils allèrent raconter à leurs chefs que le Tel ne pouvait pas être arrêté, puisqu'il avait présenté le reçu du paiement de l'amende.

Une enquête rapidement faite confirma la véracité du fait.

Le Tel ne fut pas conduit en prison. Tout est bien qui finit bien. Oui, mais si cet ouvrier avait été arrêté dans la rue, il eût été obligé de suivre les gendarmes à la prison, et il aurait subi au minimum 2 ou 3 jours de détention.

Ce n'est pas, nous affirmes-t-on, la première fois que pareille erreur est commise en notre bonne ville. Eh bien, ces erreurs sont regrettables. Le ou les comptables qui envoient des contraintes par corps devraient être plus circonspects, plus soucieux de la dignité et de la liberté des contribuables, surtout quand ces contribuables ont fait totalement leur devoir à l'égard du fisc.

Car, nous le répétons, si ce Tel avait été arrêté ailleurs que chez son patron qui put justifier, à l'instant, la situation régulière de son employé, celui-ci allait coucher en prison.

Ces jours-ci, nous signalons que le bureau permanent réclamait aux boulangers de Cahors et de la région des sommes qui avaient été payées depuis 5 mois. Ah ! ça ; est-ce que le fisc, à son tour, s'amuserait à imiter le bureau permanent ?

Contribuables, veillez !

LOUIS BONNET.

Contributions indirectes

Notre compatriote M. Bayle est nommé surintendant des contributions indirectes à Rouen. M. Saly est nommé à Beauvais.

Association des officiers de complément du Lot

Le Congrès de l'Union nationale des Officiers de complément de France aura lieu à Verdun les 15, 16 et 17 juillet prochain.

Les membres de l'Association qui désiraient assister à leurs frais, avec voyage à 1/4 de tarif, sont priés d'en informer M. Satgé, secrétaire, 10, rue St-Barthélémy, à Cahors, qui leur fournira tous renseignements utiles.

Le Président : A. RAMES.
Chevalier de la Légion d'honneur.

La Grappe du Quercy à Paris

La surprise agréable annoncée lors de notre dernière matinée donnée par la Grappe a été réalisée le 18 courant.

A neuf heures du matin 300 lotisiers ou lotois (Grappe et Calci Biscoulin réunis) étaient à la gare Montparnasse où un train spécial les a conduits à la gare de Meudon ; de là, formés en cortège, musique en tête, les sociétaires se sont rendus à l'Observatoire, d'où l'on jouit d'une vue merveilleuse. Après une promenade on s'est dirigé vers le Palais de la Défense où les avantages accordés par le Parlement aux employés de tabacs en vue du développement de la culture, ne leur soient pas retirés par leur administration, car ils ont droit à la justice comme tous les citoyens.

Les deux députés furent chaleureusement applaudis et, avant de prendre congé pour se rendre à une réunion de planteurs, ils promirent de veiller à ce que les avantages accordés par le Parlement aux employés de tabacs en vue du développement de la culture, ne leur soient pas retirés par leur administration, car ils ont droit à la justice comme tous les citoyens.

Obsèques

Jeudi, ont été célébrés les obsèques de M. Louis Delbouis, commis stagiaires des P. T. T. au Maroc, fils du directeur des P. T. T. du Cantal, décédé accidentellement à Rabat (Maroc).

Le personnel des Postes de Cahors et une nombreuse assistance ont suivi le char funèbre, recouvert de couronnes et de fleurs.

Au cimetière, notre compatriote M. Leyge, originaire de Vayrac, inspecteur des P. T. T. à Aurillac, a, au nom du personnel du Cantal, rappelé le passé du jeune collègue qui, après avoir fait brillamment son devoir pendant la grande guerre, avait déjà fait entrevoir les plus brillantes aptitudes pour l'avenir, et lui a adressé le dernier adieu.

Nous prions Mme et M. Delbouis, et leur famille, si cruellement frappés, d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Une faillite de 3 millions

Continuant son enquête sur la faillite de la banque Certes et Marty, de Figeac, qui ruine un grand nombre de pauvres gens, notre excellent confrère le « Courrier du Centre » écrit :

« Pendant que nous exposons les faits de cette cause sensationnelle l'instruction marche, docement peut-être, mais on sait quelles délicates questions de droit s'élevaient à chaque pas et à quelle laborieuse minutie le juge est obligé, en présence des faits multiples et compliqués de cette enquête. »

« Certes et Marty attendent du reste sans impatience le verdict de la justice. »

« Quant au jugement populaire sur ces deux aigrefins, il est connu. »

« Rien de ce qui peut survenir de désagréable aux prisonniers ne laisse le public indifférent. Celui-ci se réjouit des inconvenients que des gens de distinction comme Certes et Marty éprouvent de co-habiter avec les aigrefins, les mendians et autres prisonniers de tout acabit. »

« Ne raconte-t-on pas, depuis quelques jours, dans la rue, à la Halle, à l'atelier, avec de grands éclats de voix et des rires sonores, que Certes et Marty ont dû, il y a quelques semaines, partager le séjour de la salle commune avec Ali ben Homer. »

« Cet Arabe, plutôt négligé dans sa tenue, avait encore bien plus négligé la propreté de sa tête. Les deux banquiers, on le devine, ont plus souffert de ce voisinage malpropre que des cris d'hostilité qui, parfois, montent des murs de la prison jusqu'à eux. »

« Pour leurs victimes, nous dit-on, ils ont la plus parfaite indifférence. »

« Ils s'amusent, ils sourient des dépositions des témoins, si d'aventure leur humeur est plus gaie, des conversations s'engageant avec leurs copensionnaires, ils s'érigent en cours de justice, se distribuent des rôles : l'un est le président du tribunal, l'autre le ministère public, un troisième s'investit du rôle d'avocat. »

« Et voilà comment la justice est parodiée et un peu bafouée, en manière de passe-temps. »

« Cette attitude des prisonniers, connue à Figeac, n'est point pour leur concilier la sympathie de personnel. »

Heurtée par un autobus

Vendredi soir, vers 9 heures, M. Gardes, boulanger, traversait dans son camion automobile le faubourg St-Georges. Il marchait à une allure normale, mais la dame Planavergne, âgée de 74 ans, traversa la chaussée. L'auto heurta la pauvre femme qui fut projetée avec violence sur le sol.

M. le docteur Besse donna les soins à la victime : elle a une blessure sans gravité à la tête et des contusions sur diverses parties du corps.

En raison du grand âge de la blessée, le docteur n'a pu se prononcer sur son état.

La gendarmerie a fait les constatations d'usage.

Les feux de St-Jean

Pour respecter la tradition, la jeunesse de chaque quartier de la ville a fait flamber fagots et ronces en l'honneur de St-Jean.

Dans certains quartiers, des fusées furent même lancées, ce qui n'est pas toujours sans danger pour les promeneurs.

Accidents du travail

M. Jean SOLLADIÉ, 39 ans, mécanicien à la gare de Cahors, a eu la main droite prise contre la marquise de sa machine et un organe de celle-ci appelé by-pass qu'il était occupé à nettoyer. Cet accident entraîne une incapacité de travail de dix jours.

En bloquant la vis de renvoi d'un tour, M. Jean Estanol, 26 ans, ouvrier tourneur, s'est fait des contusions à la face dorsale de la main gauche qui nécessitent un repos de huit jours.

AVIRON CADURCIEN

Le Bureau, le Conseil d'administration et les membres de l'A. C. adressent à leur camarade Sauvat et à sa famille leurs bien vives condoléances à l'occasion du deuil qui vient de les frapper en la personne de M. Sauvat père.

Régates nationales du 2 Juillet

Les grandes régates organisées par l'Aviron Cadurcien auront lieu le dimanche 2 juillet sur le Lot, avec le concours de nombreuses sociétés d'aviron, parmi lesquelles nous notons : La Réole, Agen, Ste-Foy-la-Grande, Montauban, l'Emulation nautique Toulousaine, Bergerac, etc.

Des courses en voiles de mer, outriggers, bateaux de plaisance, bateaux plats, courses à la nage, figurent au programme, rehaussé par la présence de l'Avénir Cadurcien qui prêtera — comme toujours — son concours.

Le nombreux public qui goûte si particulièrement, tous les dimanches, la belle promenade de l'Aviron, aura le plaisir d'applaudir ce jour-là les magnifiques équipes d'aviron du sud-ouest.

Nous donnerons dans un de nos prochains numéros le programme de cette belle manifestation sportive.

Tribunal correctionnel
Audience du 22 juin 1922
VAGABONDAGE SPÉCIAL

Le nommé Delmas, marchand forain à Brive, est poursuivi pour embauchage de mineurs à la débauche. On sait que Delmas avait conduit à Cahors une jeune fille de Brive âgée de 16 ans, et que celle-ci, de concert avec un camarade, se livrait à la prostitution. Delmas leur servait de protecteur. Il est condamné à 1 an de prison avec sursis.

OTRAGES
Les veuves C... et L..., demeurant rue Ste-Barbe, ne sont pas d'accord. Elles se sont injuriées et battues. 16 francs d'amende à chacune.

Ballade du Roi des Bandits

Anarchistes par tout fougueux De l'Europe et de l'Amérique, Communistes, qu'on dit fameux, Imbus d'idées chimériques, Du Paradis Soviétique Dont le chef, Trosky le Maudit, Mène les Serfs à coups de trique. Lénine est le Roi des Bandits !

Fiers apôtres, aux longs cheveux, Qui voulez, rêveurs ascétiques, Rendre tous les humains heureux Dans l'Eldorado mirifique ; Salivards des Clubs émétiques, Ministres aux lourds appétits, Députés médiocritiques, Lénine est le Roi des Bandits !

Misérables et miséreux, Vagabonds et voyous cyniques, Truands, voleurs, vils rois des Gueux, Forçats, bagnards, sombres pratiques, Du monde, l'écume et la clique, Criminels, grands ou tout petits, Coups farieux, épileptiques, Lénine est le Roi des Bandits !

ENVOI :
Trostky froussard, les Krassiniques Et tribuns très abâtardis, Humanitaires Bolcheviques, Lénine est le Roi des Bandits !

Armand LAGASPIE.

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 17 au 21 juin 1922

Naissances
Boussoul, Jeanne-Christiane, rue des Boulevards, 6.
Teyssère Joseph-Marie-Jean-Baptiste, rue de la Chartreuse.

Publication de mariage
Aymeric Géraud-Marie de La Borie, comte de La Batut, propriétaire, au château de Ferrand, commune d'Alles (Dordogne) et de Valon, Françoise-Yvette, s. p., à Cahors, cours de la Chartreuse, 6.

Mariages
Borie Emile-Alfred, ouvrier boulanger à Cahors et Andrieu Marie-Jeanne, s. p., à Cahors.
Planacassagne Gaston-Guillaume, électricien à la Cie du Gaz à Cahors et Alix Juliette-Marie, rebouzeuse, à Cahors.
Comparat Maurice-Henri, voyageur de commerce à Lyon et Thubière Odette, s. p., à Cahors.

Décès
Chansarel Bernard, dit Léon, propriétaire, 63 ans, rue Wilson, 44.
Paumès Benjamin-Edmond-Xavier-Théophile, professeur au Lycée Gambetta, 58 ans, rue Victor-Hugo, 14.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 25 juin 1922 par la Pharmacie PALAME

Boulevard Gambetta

PALAIS DES FÊTES

Samedi 24 et Dimanche 25 juin

Usines Schneider, documentaire.
Agénor et la main qui vole, comique (2 parties).

La faute d'Odette.
MARECHAL, film d'art en 6 parties

COIFFEUR POUR DAMES
POPOVITCH

Shampooing, ondulation Marcel, postiches, soins spéciaux pour la chute des cheveux et contre les cheveux blancs.

Soins du visage contre les taches de rousseur, points noirs, duvets, rides, etc.

POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

AU CAFÉ !!!
Demandez Un BANDARD

Apéritif à base de Fruits

En bloquant la vis de renvoi d'un tour, M. Jean Estanol, 26 ans, ouvrier tourneur, s'est fait des contusions à la face dorsale de la main gauche qui nécessitent un repos de huit jours.

Puy-l'Évêque

Sous la direction du nouveau Comité Permanent des Fêtes, (Société légalement constituée, approuvée par arrêté préfectoral) les journées des 6 et 7 août prochains s'annoncent particulièrement joyeuses, d'après certains échos.

« Rendre à son cher Puy-l'Évêque la gaîté d'antan », tel est nous dit-on, le but du Comité, et, si les on-dit sont exacts ce but sera réalisé cette année.

Aux mâts de Cocagne ou de Beaupré, aux courses en sac, etc., etc. le Comité a préféré substituer des manifestations athlétiques, des courses régionales de régates, etc. La partie musicale et artistique aurait également retenu l'attention du Comité.

Nous pourrions enfin nous désoleer la rate les 6 et 7 août. Puy-l'Évêque et Puy-l'Évêques, nous nous amuserons le jour de la Bole!!! Récompensons les organisateurs de leurs efforts par une obole généreuse, et facilisons ainsi leur tâche.

St-Vincent-Rive-d'Oit

Démision du maire. — M. Delpech, maire de St-Vincent-Rive-d'Oit, a adressé sa démission de maire et de conseiller municipal à M. le Préfet du Lot.

En dépit de l'insistance de la part de ses amis, M. Delpech maintient sa démission dont il indique les raisons dans la lettre suivante qu'il vient d'adresser à M. Miquel, conseiller général du canton de Luchez, lettre qu'on nous transmet avec prière d'insérer :

St-Vincent-Rive-d'Oit, 18 juin 1922.
Mon Cher Conseiller général et Ami,

Permettez-moi de vous remercier très sincèrement des sentiments d'estime et de confiance que vous avez bien voulu m'exprimer dans votre lettre, en date du 18 juin courant, et auxquels j'ai répondu par une lettre, à la fois de regret de vous faire connaître qu'il ne m'est possible de retirer ma démission de Maire et de Conseiller municipal de la commune de St-Vincent-Rive-d'Oit. C'est après mûre réflexion, en effet, que j'ai pris la ferme résolution de me démettre de mes fonctions. Ainsi que le contient ma lettre à Monsieur le Préfet du Lot, mon âge avancé, les fatigues endurées pendant douze années, surtout durant la période troubles de 1914 à 1918 où ma tâche était délicate et difficile, ne me permettent plus, à l'heure actuelle, de remplir le mandat que les vrais républicains de ma commune m'ont confié.

Ce sont là les principales raisons de ma retraite et pour donner aux faits toute leur portée véritable, j'ajouterai qu'aujourd'hui, plus que jamais, vous êtes en possession des principes démocratiques et de solidarité sociale, principes qui, avec le temps n'ont fait que s'accroître, je ne puis collaborer, dans la gestion des affaires communales avec des collègues qui pour la plupart ne partagent pas mes opinions politiques.

La guerre n'imposait de taire mes sentiments et de participer dans ma commune à l'Union sacrée qui avait pour but le maintien du bloc national et la poursuite de la réaction. La mairie n'est plus ma maison, je ne m'y sens pas chez moi. Et vous conviendrez que ce motif rattaché au premier est de nature à ne pas me laisser convaincre par les meilleurs conseils de mes meilleurs amis.

Néanmoins, si je me retire de la vie municipale, je n'abandonne pas mes droits et mes devoirs de citoyen libre. Et vous pouvez être assuré que, dans la mesure du possible, j'aurai toujours le plaisir de me rendre utile à vos côtés dans la lutte pour l'Idéal nettement républicain, lutte que les ennemis du régime cherchent de jour en jour, par des manœuvres déloyales, à rendre plus rude.

Veillez agréer, Mon Cher Conseiller général et Ami, avec tous mes regrets de ne pouvoir accéder au premier désir que vous m'exprimez, l'expression de mes sentiments bien cordiaux et tout dévoués.

Signé : DELPECH.

Villesèque

Fête locale. — Comme nous l'avons déjà annoncé la fête locale de Villesèque aura lieu les 24 et 25 juin. Voici le programme :

Samedi 24, à 8 h. du soir, salves d'artillerie, réceptions des invités et de la musique.

Dimanche 25, à 8 h. du matin, salves d'artillerie, tour de ville en musique ; à 9 h. distribution de bouquets aux habitants ; à 11 h. apéritif-concert ; à midi, grand banquet d'honneur ; à 14 h. grandes courses de bicyclettes, avec plusieurs prix en espèces ; à 15 h., départ du ballon le « Villemeuillé » ; à 16 h., jeux divers ; à 17 h., grand bal public ; à 21 h., brillant feu d'artifice suivi de feu d'artifice.

Pour satisfaires la population, la jeunesse de Villesèque s'est assurée le concours du brillant orchestre de l'« Apollo » de Cahors où figure un noyau d'excellents musiciens.

Le meilleur accueil sera fait à tous les étrangers.

GOURDON

Obsèques patriotiques du jeune officier Roger LABROUÉ

Fidèle au culte du souvenir, Gourdon continue à honorer ses glorieux morts. Mercredi dernier avait lieu le défilé patriotique Roger-François Labroué, sous-lieutenant au 168^e Régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, Receveur de l'Enregistrement à Lalbenque au moment de la mobilisation.

Nous lions récemment avec émotion à l'officier, la citation suivante se rapportant à cet officier qui résume la vie de devoir qu'il avait vécu durant la Grande guerre sans une minute de défaillance : « Un chef de section, a été en toutes circonstances de donner le plus bel exemple de courage et de sacrifice. Tombé glorieusement en pleine attaque, à la tête de sa section sous Verdun, le 25 novembre 1917 ; croix de guerre avec palmes. »

Le jeune Labroué est tombé glorieusement pour la plus noble des causes puisqu'il est tombé pour la France et pour la liberté du monde.

Les belles paroles de notre grand poète s'appliquent admirablement à ces héros dont nous avons le devoir de garder éternellement la mémoire car ils nous ont sauvés par leur courage, de la barbarie et du servage :

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie, On dirait qu'ils vivent tous à tout vif et prie. Entre les plus beaux noms, leurs noms sont plus beaux !

Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère Et comme le ferait une mère La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau !

C'était bien le cas mercredi dernier. Une foule considérable, inusitée, impressionnante par le nombre et la diversité des rangs dont elle était entourée escorta avec recueillement le cercueil de notre jeune ami jusqu'à notre cimetière sous le souffle des zéphyrs et le doux murmure des beaux cyprès qui entourent son caveau.

Cette foule venait de toutes les régions : Paris, la Corrèze, la Dordogne, Cahors et de toutes les communes de 5 ou 6 cantons voisins du nôtre ; la commune de St Aubin biseau de la famille Labroué, s'en particulièrement fait remarquer. Ayant à sa tête le distingué commandant en retraite M. Tournié, maire, toutes les familles y étaient représentées.

A 10 heures, les alentours de la coquette Villa du Lac, dominée de notre village, furent les mains se tendent vers cette famille si malheureuse, si éplorée, si cruellement éplorée dans ses plus chères affections.

Le cortège se met enfin en marche précédé par les trépassés de la Grande guerre, de nos héros chargés de belles couronnes, de palmes et de gerbes de fleurs magnifiques offertes par les parents, les camarades, les amis.

Derrière le deuil on remarquait : M. Su-

drais, sous-préfet ; MM. le Maire de Gourdon, les adjoints, le conseil municipal, des conseillers généraux et d'arrondissement, tous les maires de la ville et des centres de la région, toute la population de Gourdon, les déléguations de plus de 50 communes, des déléguations de toutes les écoles de la ville, de toutes les sociétés : Le souvenir français, les multiples, les anciens combattants, la société armoise, les anciens de St-Eloi, etc., etc. L'P.C.J. musicale a qui joua avec brio plusieurs marches funèbres pendant l'imposante cérémonie.

L'Administration à laquelle appartenait M. Roger Labroué, en qualité de receveur, était représentée par M. Bouscul, contrôleur de comptabilité à la Direction des Contributions indirectes à Cahors, ami personnel du cher disparu, délégué par M. le Directeur, empêché ; par M. le Conservateur et M. le Receveur de Gourdon et la plupart des receveurs du département.

Jamais, dit-on, on n'avait vu autant de monde, à Gourdon, à un enterrement. N'est-ce pas la preuve évidente et certaine de la sympathie unanime dont jouit notre ami dans toute la région ?

Un tel témoignage serait de nature à atténuer, dans une certaine mesure, l'imposante douleur ressentie par cette famille si durement éprouvée.

De plus, des amis dévoués avaient dressé une chapelle ardente et au cimetière de St-Pierre un catafalque dont l'art du sculpteur à la finesse et au bon goût. C'était vraiment impressionnant et grandiose.

Notre jeune héros a eu des obsèques dignes de la grandeur de son sublime sacrifice.

Elles lui étaient bien dues.

A l'église, les cérémonies liturgiques se déroulèrent graves et majestueuses avec cette solennelle ampleur qui impose le respect. M. Labroué, recueillant les regards accompagnés des chants avec émotion consommé de l'organiste M. Lénac qui chanta avec beaucoup de sentiment le Missaire.

Au cimetière, un des camarades de notre héros, M. Jean Glénadel, conseiller municipal de Gourdon et président de l'Association des mutilés, prononça avec émotion un beau discours qui impressionna fortement l'imposante escorte d'honneur qui avait accompagné notre jeune héros jusqu'à sa dernière demeure les larmes dans les yeux.

Par une fatalité malheureuse M. Paumès le distingué professeur du lycée de Cahors qui avait manifesté le désir de venir dire adieu à notre ancien collègue, ne pouvait élever était, à la même heure, entré au cimetière de Cahors.

Discours de M. Jean Glénadel

Mesdames,

« Ma place est au front, où des frères de famille se font tuer ; j'y monte comme volontaire avec la 47^e de marche. »

Et le caporal Labroué, impatient de se trouver face à face avec l'ennemi se dirigea vers le front pour le champ de bataille avec ce régime de formation nouvelle.

Ses camarades de combat m'ont prié de retracer ici la trop courte carrière de ce jeune héros. Elle fut sublime.

Admirable patriote, courage, animé du patriotisme le plus pur, le plus ardent, toujours prêt aux plus durs sacrifices, vivant exemple de la plus grande bravoure, notre ami commandait l'estime et l'affection. Tous l'adoraient. Ses chefs comme ses camarades avaient en lui toute confiance. Il était si bon, si loyal, si aimable et si prévenant qu'il était tous heureux de se retrouver auprès de lui.

Après des durs combats et de rudes épreuves, le moment de la séparation des camarades arriva. Le caporal venait en effet d'être désigné pour suivre les cours de St-Cyr, et, très ému il disait à bientôt à ses chers camarades.

Trois mois après, à sa sortie, l'inspiration Labroué arriva à son camp, à sa compagnie et y trouva la plupart de ses amis.

Le bien-être de ses soldats était sa constante préoccupation. Toujours au milieu d'eux aux heures difficiles il allait de l'avant, certain d'être suivi.

Un soir, à Berny-en-Santerre, le soldat Belmont, de Cahors, resta entre les lignes. Au milieu des batailles qui s'illuminèrent, l'ennemi avait tenté de tourner à l'arrière, et à la recherche de son ami et l'emporta dans la tranchée. En Champagne en plein jour un coup de main est jugé nécessaire pour répondre à une provocation ennemie. Le capitaine Labroué se précipita dans la tranchée, accompagné de ses camarades vers les tranchées bloquées.

Plusieurs fois décimé, le 47^e est dissous et les survivants de ces trois bataillons sont versés au 167^e, 168^e et 169^e régiments. C'est au 168^e régiment de Cahors, au bas de la note 344 que le lieutenant Labroué devait trouver la plus glorieuse des morts.

A l'attaque du 25 novembre 1917, il eut le très grand mais le très périlleux honneur de commander la première section de son régiment, celle de la première vague.

Mortellement blessé au cours de ce combat acharné, notre vaillant ami rendit le dernier soupir après de son ordonnance milieu de ses chers camarades, au camp de Chauvet, tué en lui portant secours. Son corps mourrait à ses côtés. Quelques jours plus tard un escouade, le caporal Montagnon, assura la doul

Réunion de l'Amicale. — Le bureau de l'Union Amicale des démolis de la commune de Salvica est invité à se réunir dimanche 25 juin à 9 heures du matin.

La foire du 20 juin. — La foire mensuelle n'a pas eu son importance en raison des travaux pressants de la saison.

Cours pratiqués: Bœufs de boucherie, 1^{re} qualité, 150 fr. les 50 kg.; 2^e qualité, 140 fr.

Marché à la volaille: Poullets de grains, 3 fr. 75; poules, 3 fr.; dindons, 3 fr. 50;

Important à l'étranger: Bœufs de boucherie, 1^{re} qualité, 150 fr. les 50 kg.; 2^e qualité, 140 fr.

Paris, 13 h. 40. ASSASSINAT DE RATHENAU De Berlin: M. Rathenau, Ministre des Affaires Etrangères, a été assassiné ce matin à Berlin alors qu'il se rendait au Ministère en auto.

Cabinet d'Ingénieur Expert-Géomètre Consultations tous les jours non fériés de 10 heures à midi

Experts, Partages Vente et Achat d'Immeubles urbains et ruraux, de Fonds de Commerce, etc.

ON DEMANDE Dactylographe pour travail bureau S'adresser au bureau du journal pour renseignements.

Achats de Fruits Gains, Prunes, Poires, Pêches, Abricots, Groseilles, Cassis, Framboises, Cerises, etc.

PIANOS NEUFS ET OCCASIONS LOCATION-REPARATION J.-B. NOUYRIT 24, Bd Gambetta — Succursale Maison ROUGE

AVIS AUX CHASSEURS M. ULRICH, ex-maitre armurier, a l'honneur d'informer MM. les chasseurs qu'il est en mesure de faire les réparations à toutes les armes, quel que soit le modèle.

NE JETEZ PAS CE CORSAGE Vous pouvez vous-même rapidement et sans frais, lui rendre, comme à toute votre lingerie fine, l'éclat du neuf. Il vous suffira d'un peu d'eau chaude et d'une

BOULE A RAVIVER KABILINE 35 nuances différentes sont à votre choix Les "Boules à Raviver de la Kabiline" se vendent partout. Exigez bien cette marque. Notre gratuite "La Robine" 92, r. des Chantiers, VERSAILLES

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

CRÉDIT NATIONAL

Emprunt de 3.290.000. Prix d'Emission 498,50

Intérêt annuel 30 francs payable par moitié les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, le premier coupon de 15 francs étant payable le 1^{er} janvier 1923.

Remboursement au gré des porteurs soit à 500 fr. le 1^{er} juillet 1925, soit à 505 fr. le 1^{er} juillet 1928, soit à 515 fr. le 1^{er} juillet 1934, soit à 530 fr. le 1^{er} juillet 1940.

Le Crédit National pourra rembourser ces bons en totalité ou en partie à 515 fr. le 1^{er} juillet 1934.

Les souscriptions sont reçues sans frais et servies jusqu'à concurrence du disponible à la Banque Hare TREILLARD, 8, rue Georges-Clémenceau, CAHORS.

La Distillerie DELPECH-PAULUS à CAHORS Achète la Noix verte Fraîche cueillie sur l'arbre Faire des offres

A VENDRE le beau domaine du Pech Grand D'une contenance environ de 44 hectares d'un seul tenant, plein rapport, bois, prairies naturelles et artificielles, maison de maîtres de 10 pièces, grand salon, salle à manger, cuisine, chambres, petite chapelle, on laisserait maison meublée ou non meublée, maison de domestique, granges, hangar, four, belle volière, le tout en très bon état, jardin d'agrément et potager avec arbres fruitiers, garenne, chasse, on peut pêcher les écrevisses dans la propriété. Très bon matériel agricole.

Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur LACOSTE, Puy-l'Évêque, Lot, agence pour autres propriétés, maisons de commerce et maisons de rentiers.

CORSETS SUR MESURE Réparations — Choix de Coutil M^{me} CHAMBON

CORSETIERE PARISIENNE 5, place de la Citadelle, CAHORS

VIGNE A VENDRE avec Maisonnette et Citerne à 25 minutes du pont de St-Georges Rapport moyen: 4 barriques de vendange S'adresser à M^{me} LUGOL, 81, boulevard Gambetta, CAHORS.

A VENDRE UNE MAISON AVEC COUR Située à Gourdon, boulevard Gambetta Comprenant magasin, cinq pièces, grenier et cave Convientrait particulièrement pour commerce S'adresser à M. VAYSSIÈRES, Ecole Normale, CAHORS.

A vendre comme occasion La collection de l'ILLUSTRATION des années de guerre 1914 à 1919 ONZE BEAUX VOLUMES Reliés luxueusement S'adresser à la Librairie LOUIS 36-38, boulevard Gambetta, CAHORS

NE DOIT MANQUER DANS AUCUN MÉNAGE donne un excellent bouillon rend savoureux tous potages, sauces, ragoûts, poissons, légumes etc. EN VENTE PARTOUT

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.



JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de

M. GLASER le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI DES PREUVES: Nous autorisons à publier leur nom: M. DIEUZAIDE, de Meauville, par Beaumont-de-Lomagne (T.-et-G.), hernie guérie.

M. TUROMBAT J., de Poncarou, commune d'Euze (G.), hernie guérie. M. LARROQUE J., marchand de bestiaux à Marmande (L.-et-G.), hernie guérie.

M. SARTHOU J., de Sale-Maugiscar, par Batsch (Basses-Pyrénées), hernie guérie. M. SENAC J., de St-Urcisse, par Lauzerte (T.-et-G.), hernies guéries.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils. Allez donc tous de 8 h. à 4 h.:

MAURS, jeudi 29 juin, Hôtel du Commerce. CAHORS, samedi 1^{er} juillet, H. de l'Europe. VAYRAC, dim. 2 juillet, H. Delmon Germain. CAUSSADE, lundi 3 juillet, H. de Larroque. SOULIAC, 4 juillet, H. de la Gare, Couderc. SARLAT, merc. 5 juillet, H. de la Madeleine. CAPDENAC-GARÉ, jeudi 6 juillet, de 8 h. à midi, Hôtel de France, Fourmier.

FIGEAC, sam. 15 juillet, H. des Voyageurs. FUMEL, mardi 18 juillet, Hôtel de la Poste. NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE Grosseuse, Obésité Matrice, Déplacement des Organes TRAITÉ de la HERNIE franco sur demande

Ne jetez pas ce corsage Vous pouvez vous-même rapidement et sans frais, lui rendre, comme à toute votre lingerie fine, l'éclat du neuf. Il vous suffira d'un peu d'eau chaude et d'une

Boule à raviver KABILINE 35 nuances différentes sont à votre choix Les "Boules à Raviver de la Kabiline" se vendent partout. Exigez bien cette marque. Notre gratuite "La Robine" 92, r. des Chantiers, VERSAILLES

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

ON DEMANDE A ACHETER dans la région: Immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITAUX pour commerce, industrie, association, commandite. UNION FONCIERE DE FRANCE, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

A VENDRE PLUSIEURS MAISONS de Rapport et d'Agrement SISES A CAHORS

S'adresser: L. MICHELET, 14, boulevard Gambetta, CAHORS.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

VENTE D'UNE MAISON Située à CAHORS 5, rue des Maires

Ecrire: HERVÉ LACAVALERIE, LABASTIDE-MARNHAC (Lot)

Le co-gérant: M. DAROLLE.

Etude de M^e François SÉGUY, Licencié en Droit, Avoué près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant, rue St-Pierre

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat retenu par Maître Léon BOUYSSOU, notaire à Cahors, y demeurant, rue du Maréchal Foch, le dit contrat passé le dix novembre mil neuf cent vingt et un, enregistré à Cahors le quatorze novembre mil neuf cent vingt et un, folio quatre-vingt-quatre, case dix, et portant vente par:

1^o Mademoiselle CASTELNAU Eugénie, Institutrice à Cahors, y demeurant, agissant au nom et comme mandataire en vertu de sa procuration sous seing privé, en date du premier octobre mil neuf cent vingt et un, enregistrée à Cahors, le quatorze novembre mil neuf cent vingt et un, folio quatre-vingt-quatre, case dix, et portant vente par:

2^o Madame Marie-Louise CAMINADE, employée des Postes, Veuve de Monsieur Georges DAVID, demeurant à Cahors, née dans la dite Ville le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, agissant en qualité d'héritière générale et universelle de Monsieur JARLAN Jean, son oncle sus-nommé,

les deux dames sus-nommées agissant ensemble et solidairement, Ont vendu à Monsieur Albert-Pierre FÉLIX, Avocat, demeurant à Sétif, Algérie, présent et acceptant, né à Alger le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, un immeuble en nature de maison d'habitation et jardin situé à Cahors, à l'entrée du Faubourg la Barre, et figurant au plan cadastral, de la dite Commune, sous les numéros deux cent douze partie (212 p.), deux cent douze partie (212 p.) et autre deux cent douze partie (212 p.) de la section N, pour une contenance de trois ares environ;

L'entier immeuble confrontant par devant la Route Nationale numéro vingt, d'un côté route de Cahors à Larroque-des-Ares, par derrière Alazard, et d'un autre côté l'octroi de la Ville de Cahors, avec petite impasse entre.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

ETUDE
DE
Maître BOYER
HUISSIER A CAHORS (Lot)

VENTE

aux
Enchères publiques
DU 1^{er} JUILLET 1922

Le public est informé que la vente aux enchères publiques du premier juillet mil neuf cent vingt-deux (ancien Hôtel du Lion-d'Or), boulevard Gambetta, comprendra en plus de l'annonce déjà parue :

- Matériel d'hôtel, literie, cuivre, vaisselle, argenterie, pendule et garniture de cheminée, tables de nuit, commodes, un buste Sévres, et divers sujets, etc... et de plus :
- Un châssis camionnette Berliet, 700 kg ;
- Un châssis camionnette Sizaire et Naudin, 700 kg ;
- Un châssis Unic type MIO, 1900 kg. Ces châssis en parfait état de marche ;
- Un châssis Berliet, 4 tonnes, état neuf avec garantie du vendeur ;
- Une camionnette Bollet et autres véhicules.

La vente sera faite par le Ministère de Maître BOYER, Huiissier à Cahors, 10 0/0 en plus.

BOYER.

SALLE DE VENTE

62, rue E. Zola
Achats et Vente d'Objets
Anciens et Modernes

ETUDE
DE
M^e François SÉGUY
Avoué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT

d'un
JUGEMENT DE DIVORCE
PAR DÉFAUT

D'un jugement rendu par le Tribunal de Première instance de Cahors, par défaut, le trois février mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié à partie, au profit de Madame Louise POUZET, épouse de Monsieur Omer BOUSQUET, tonnelier à Duravel, la dite dame demeurant à Bordeaux, 16, rue du Maréchal-Joffre, Contre : Monsieur Omer BOUSQUET, tonnelier à Duravel, Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux aux torts et griefs du mari, A la requête et au profit de la femme.
Cahors, le vingt juin mil neuf cent vingt-deux.
Pour extrait.

ACHAT, VENTE de Propriétés

BERNHEIM Frères et Fils
23, rue de l'Arcade, Paris
Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à **Gabriel RIO-BLANC**, 38, quai de Rigny, TULLE, Corrèze, ou à **M. MICHELET**, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

Etude de M^e René BILLIÈRES, Avoué à Cahors, Boulevard Gambetta

VENTE SUR LICITATION, EN DEUX LOTS

de divers immeubles situés à Cahors

L'adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-UN JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-DEUX à UNE HEURE ET DEMIE de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, par-devant M. le Président d'audience

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra : Qu'en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le dix-sept mars 1922, enregistré et signifié à avoué, Contradictoirement : entre la dame Antoinette SECOND, sans profession, Veuve du sieur Joseph BRUN, demeurant et domiciliée à Cahors, impasse de la Citadelle, demanderesse, ayant Maître BILLIÈRES pour avoué constitué,
D'une part,
Et le sieur Marcel LARNAUDIE, fabricant de bière, demeurant à Cahors, rue Brives, défendeur ayant Maître MÉRIC pour avoué,
D'autre part,

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-UN JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à UNE HEURE ET DEMIE du soir, en l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, à Cahors, devant le Président d'audience, à la vente sur licitation, les étrangers admis, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION
DES
BIENS A VENDRE

Les immeubles mis en vente comprennent :

- 1^{er} Une maison située à Cahors, rue Lamy, n^o 2, portée au cadastre de la commune de Cahors, sous le numéro 1606, Section N et pour un revenu de quatre-vingt-dix francs. Cette maison comprend un rez-de-chaussée prenant ses jour et entrée sur la rue Lamy, d'un premier et second étage avec galerie au-dessus et d'une cave qui se trouve au-dessous de la maison Gardés. Elle confronte dans son ensemble du nord avec la rue Lamy, du levant avec maison de Guines, du midi avec Gibert et du couchant avec la maison Gardés ;
- 2^o Une vigne située au lieu dit « Les Mayrins », commune de Cahors, portée au cadastre de la dite commune sous les numéros 305, 306, 307 de la section C, pour une contenance totale et approximative de un hectare 54 ares 20 centiares, confrontant du midi avec Guinol, du nord avec Lestra, du bout et du fond avec chemin public.

LOTISSEMENT
ET
MISES A PRIX

La vente aura lieu en deux lots.
Le premier lot composé de la maison, portée à l'article premier de la désignation qui précède, sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille francs, ci... 2.000 fr.
Le deuxième lot composé de la vigne, portée à l'article deuxième de la dite désignation sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci... 500 fr.

Aux termes d'une disposition, du jugement ordonnant la vente si les enchères ne sont pas couvertes sur les mises à prix ci-dessus fixées, le magistrat commis est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix.

PAIEMENT DES FRAIS

Les frais exposés pour parvenir à l'adjudication seront payables par les adjudicataires en diminution

tion de leur prix d'adjudication et proportionnellement au montant de leur prix dans les dix jours de la vente.
Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors où on peut en prendre communication sans déplacement.
Pour extrait certifié conforme :
Cahors, le vingt-quatre juin dix-neuf cent vingt-deux.
L'avoué poursuivant :
Signé : R. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le
juin 1922, f^o Case Reçu
Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude SAUVETRE, 10, Cours de la Chartreuse, ou à Maîtres BILLIÈRES et MÉRIC, avoués.

Etude de M^e Pierre DESPRATS, licencié en droit, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban N^o 10
Successor de M^{es} TASSART et MAZIÈRES

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN TROIS LOTS

De divers immeubles situés sur les communes de Fargues et de Belmontet
canton de Montcuq (Lot)

L'Adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT ET UN JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, le seize février mil neuf cent douze, enregistré, au profit de Messieurs VILLARD, CASTELBON et A. VIAL, négociants, demeurant à Voiron (Isère), contre les sieurs BOUDET Théophile et BOUDET Casimir, frères, quand vivaient, négociants associés, domiciliés à Montcuq et à Vicary, commune de Fargues, aujourd'hui décédés.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie du ministère de Maître LUC, huissier à Montcuq, en date des trois et quatre avril mil neuf cent vingt-deux, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le quatorze avril mil neuf cent vingt-deux, volume 194, numéros 1 et 2 ;

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Messieurs VILLARD, CASTELBON et A. VIAL, négociants, demeurant à Voiron (Isère), lesquels ont pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître Pierre DESPRATS, avec élection de domicile en son étude, sise à Cahors, rue du Portail-Alban, numéro 10 ;

Il a été procédé, sur la tête et au préjudice de : 1^o Madame Léontine BABOULENE, veuve de Monsieur Casimir BOUDET, sans profession, domiciliée à Masquayrols, commune de Fargues, prise tant en son nom personnel, à raison des droits qu'elle peut avoir dans la succession de son défunt mari, ou dans la communauté ayant pu exister entre elle et ce dernier, que comme tutrice naturelle et légale de ses enfants mineurs, Inès et Clovis, issus de son mariage avec ledit Casimir BOUDET ; 2^o Monsieur FERNAND, cultivateur, domicilié à Masquayrols, commune de Fargues ; 3^o Monsieur Léopold BOUDET, cultivateur, domicilié à St-Matré, ces deux derniers pris en leur qualité d'héritiers pour partie de feu Casimir BOUDET, leur père, sus-nommé ; 4^o Monsieur Léon LOU-BEJAC, étameur, domicilié à Montcuq, pris en sa qualité de subrogé tuteur desdits mineurs Inès et Clovis BOUDET, enfants mineurs de feu Casimir BOUDET, sus-nommés,

fonctions auxquelles il a été nommé, suivant délibération du conseil de famille tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix de Montcuq, en date du vingt-deux décembre mil neuf cent vingt et un, A la saisie réelle des biens immeubles qui vont être ci-après décrits et désignés.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par Maître DESPRATS, avoué, et déposé par lui au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public, qui pourra en prendre communication sans frais et y servir de minute d'enchère.

Les créanciers inscrits et les parties saisies ont été sommés de prendre communication de ce cahier des charges et d'assister à sa lecture et publication, qui avaient été fixées au vendredi neuf juin mil neuf cent vingt-deux.

Par son jugement dudit jour, le Tribunal civil de Cahors a donné acte de la publication et fixé la vente au VENDREDI VINGT ET UN JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-DEUX.

En conséquence de ce qui précède, et à même requête que ci-dessus, il sera procédé, le VENDREDI VINGT ET UN JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente, aux plus offrant et derniers enchérisseurs, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

DES

Biens saisis et à vendre

TELE QU'ELLE RÉSULTE
DU PROCÈS-VERBAL SUSVISÉ

I. - Biens Immeubles

Situés dans la commune de Fargues

Article premier. — Une terre, située au lieu dit « Sigayrol et la Serre », formant le numéro

neuf, section E, du plan cadastral de la commune de Fargues, de contenance approximative de cinquante-huit ares dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de quatre francs soixante-cinq centimes, attaché à chemin public, Coutrix de Vergnoles.

Article deuxième. — Un entier article en nature de terre labourable et bois, situé au lieu dit « Masquayrols et les Devesses », formant les numéros dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, section E douze, dudit plan cadastral, d'une contenance environ de un hectare quatre-vingt-seize ares vingt-deux centiares, première, deuxième et troisième classes, d'un revenu de trente francs quatre-vingt-cinq centimes, confrontant à chemins publics, Delbouys et Solacroup.

Article troisième. — Un pré, situé au lieu dit « Masquayrols et les Lisses », formant le numéro trente-neuf, des mêmes section et plan, d'une contenance environ de douze ares, quarante centiares, deuxième classe, et d'un revenu de neuf francs, quatre-vingt-douze centimes, confrontant à Bourthoumieux, fossé, Delpeyroux et Valat.

Article quatrième. — Un entier article en nature de terre labourable, situé au lieu dit « Vicary, pièce longue et la Combe », formant les numéros vingt-deux et trente-neuf bis, section E, quinze dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de cinquante-neuf ares, cinquante centiares, deuxième classe, d'un revenu de dix-neuf francs quatre centimes, confrontant à chemins publics et à Bourthoumieux.

Article cinquième. — Une terre labourable, située au lieu dit « Vicary et pièce longue », formant les numéros vingt-neuf, trente, et trente et un des mêmes section et plan, d'une contenance environ de soixante-cinq ares, soixante-dix centiares, troisième classe, d'un revenu de dix francs cinquante centimes, confrontant à chemin public et à Lacombe.

Article sixième. — Un entier article en nature de terre, sol et pâture, situé au lieu dit « Vicary », formant les numéros quarante, quarante et un, quarante-deux, qua-

rante-trois et quarante-quatre, des mêmes section et plan, d'une contenance environ de dix ares, vingt-cinq centiares, deuxième classe, d'un revenu de deux francs dix-sept centimes.

Article septième. — Une maison élevée sur l'article précédent, numéros quarante et quarante-trois, d'un revenu matriciel de quarante-cinq francs. Elle est construite en pierre, couverte en tuile et se compose d'un rez-de-chaussée servant de cave et d'un premier étage comprenant trois grandes pièces. On arrive à cet étage au moyen d'un escalier extérieur ayant onze marches en pierre. On pénètre dans cette maison par une porte d'entrée exposée à l'ouest, qui donne accès dans la cuisine se trouvant au centre de l'immeuble. Cette maison est éclairée par six croisées, dont trois à l'est, une au sud, et deux à l'ouest. A quelques mètres de la maison, s'élève une construction couverte en tuiles, servant d'étables à moutons, dont la porte d'entrée exposée à l'ouest, à deux ouvrants, atenant se trouve le feu, également construit en pierre et couvert en tuiles.

Article huitième. — Une grange, située au même lieu, à quelques mètres de la maison, du côté nord, construite en pierre, couverte en tuile, ayant une grande porte à deux ouvrants, du côté de l'est, servant à rentrer les fourrages et une deuxième porte au sud permettant de pénétrer dans les étables à bœufs.

Article neuvième. — Un bois, situé au lieu dit « Clos de Vicary et Pech Jouan », d'une contenance environ de seize ares, soixante-dix centiares, troisième classe, d'un revenu de soixante-sept centimes, de la section E seize, numéro six, dudit plan, confrontant à chemin public de la Maurio à Masquayrols.

Article dixième. — Un autre bois, au même lieu, formant le numéro vingt, des mêmes section et plan, d'une contenance de dix-neuf ares, soixante centiares, troisième classe, d'un revenu de soixante-dix centimes, confrontant avec le même chemin que l'article précédent.

Article onzième. — Une terre labourable, située au lieu dit « Champ de Nadal », formant les numéros deux, trois partie, sec-

tion E dix-huit, dudit plan cadastral, d'une contenance de un hectare, trente ares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de treize francs soixante-seize centimes, confrontant à chemin public et à Piécourt.

Article douzième. — Une pièce de terre, située au même lieu, formant le numéro quatre, des mêmes section et plan, d'une contenance de un hectare, trente-deux ares, quatrième classe, d'un revenu de vingt francs cinquante-six centimes, et confrontant à chemins publics, Lacombe et Bourthoumieux.

Article treizième. — Un article en nature de terre labourable, situé au même lieu, formant les numéros quinze et seize des mêmes section et plan, d'une contenance environ de soixante-onze ares, soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu de cinq francs soixante-treize centimes, confrontant à chemins publics et à Delpeyroux.

Article quatorzième. — Un entier article en nature de terre labourable, situé au lieu dit « Champ de Nadal », formant les numéros vingt-deux, vingt-trois partie, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six partie et vingt-six partie, des mêmes section et plan, d'une contenance environ de deux hectares, trente ares, trente centiares, deuxième, troisième et quatrième classe, d'un revenu de vingt-neuf francs, quatre-vingt-onze centimes, et confrontant à chemins publics, Delpeyroux et Vignals.

II. - Biens-Immeubles

Situés dans la commune de Belmontet

Article premier. — Un bois, situé au lieu dit « Combet de Massous et les Bois », formant le numéro vingt-huit, section A huit, du plan cadastral de la commune de Belmontet, d'une contenance approximative de trente-deux ares, trente centiares, deuxième classe, d'un revenu de deux francs, cinquante-neuf centimes, confrontant à David, Guignes et chemin public.

Article deuxième. — Un autre bois, situé au lieu dit « Combe de Granier », formant le numéro seize, section B un, dudit plan cadastral, d'une contenance environ de quarante-neuf ares, quatre-vingt-

LOTISSEMENT

ET

MISES A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus décrits et désignés seront mis en vente en trois lots, composés comme suit :

Le premier lot comprendra l'entier article en nature de terre labourable et bois, situé au lieu dit « Masquayrols et les Devesses », porté sous les numéros 18, 19 p, 20 p, 22 p, 25 et 26, section E 12, du plan cadastral de la commune de Fargues, d'une contenance environ de un hectare, quatre-vingt-seize ares, vingt-deux centiares, confrontant à chemins publics, Delbouys et Solacroup, porté sous l'article deuxième des immeubles situés dans la commune de Fargues de la désignation qui précède. Il sera mis en vente sur la mise à prix de deux cent 250 fr. cinquante francs, ci

Le deuxième lot comprendra, un pré, situé au lieu dit « Masquayrols et les Lisses », formant le numéro trente-neuf des mêmes section et plan, d'une contenance environ de douze ares, quarante centiares, confrontant à Bourthoumieux, fossé, Delpeyroux et Valat, et compris sous l'article troisième, pour les biens situés dans la commune de Fargues, de la désignation qui précède.

Le deuxième lot comprendra en outre tous les immeubles situés dans la commune de Belmontet, c'est-à-dire le bois dit « Combet de Massous et les Bois » et le bois dit « Combe de Granier ».

Le deuxième lot, ainsi constitué, sera mis en vente sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci 250 fr. Le troisième lot comprendra tous les autres immeubles saisis, situés dans la commune de Fargues, et comprenant tous les articles restants de la désignation qui précède. Il sera mis en vente sur la mise à prix de quinze cent dix francs, ci 1.510 fr.

Nota. — Par suite d'erreurs ou de modifications possibles, lors ou depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des conteneurs qui précèdent, est purement énonciative et que, par suite, la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité du poursuivant, de son avoué et de tous autres, lesquels ne pourront être recherchés par les adjudicataires en raison de cette désignation et des inexactitudes qui pourraient exister, ni pour toute autre cause.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais de poursuites exposés au jour de l'adjudication, y compris ceux de remise proportionnelle, seront payables par les adjudicataires en diminution de leur prix, et proportionnellement aux prix atteints par chaque lot, dans les dix jours de la vente.

Nota. — Il est en outre déclaré à toutes personnes du chef desquelles il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.
Cahors, le dix-huit juin mil neuf cent vingt-deux.
L'avoué poursuivant,
P. DESPRATS.

Enregistré à Cahors, le
juin mil neuf cent vingt-deux.
Folio Case Reçu trois francs.
Le Receveur,
Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître DESPRATS, avoué près le Tribunal civil de Cahors, lequel, comme tous les autres avoués occupant près le même Tribunal, pourra être chargé d'enchérir.

L'ÉPARGNE VEND LES MEILLEURS PRODUITS